

Commune de FAVERNEY
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 11 mars 2015 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	12
<i>Excusés</i>	3

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, François GUEDIN, Jérôme CHOLLEY, Thierry DUBOIS, Pierre-Jean LAURENT, Denise PERRINGERARD, Sarah POIRSON-GERDIL, Jean-Charles REDOUTEY, Julien ROBERT, Denis SCHWEBEL.

Date de convocation	
06/03/2015	

Excusés : Séverine DESPREZ, Christian PEREUR, Christelle RIGOLOT

Date d'affichage	
12/03/2015	

Secrétaire : Gérard BURNEY

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Immeuble des anciens Haras
- Admission en non-valeur
- Cotisation association « aux sources du Parc »
- Avancement de grade
- Opération « Sauver l'orgue de Favorney »
- Durée d'amortissement
- Renégociation des emprunts
- Intervention de l'équipe « Espace Verts » de AIIS
- Questions diverses

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- stationnement rue Général Détrie
- vérification des installations électriques par la société SOCOTEC



INFORMATIONS

- Exercice du droit de préemption

↳ vente de la maison à usage d'habitation propriété de M. et Mme BIEBER Bernard située 19 rue du Général Leclerc et cadastrée section AB n°528 d'une superficie de 80ca. Vente le 8 avril 2015; mise à prix 14000€.

- Un devis de 7673 € HT a été établi par les établissements PAGOT-CAPUT pour la réparation du tracteur.

2015-07 PROMESSE UNILATERALE DE VENTE DES ANCIENS HARAS:

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 mai 2012 décidant la vente des anciens haras cadastrés section ZI 24 et ZI 82 au prix de 240000€. La délibération du 21 janvier 2013 autorise le Maire à signer une promesse unilatérale de vente avec la SAFER.

Considérant que ces biens sont toujours en vente, il y a lieu de la renouveler ce document qui n'était valable que jusqu'au 31 décembre 2013.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à reconduire ce document.

2015-08 ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR:

Sur proposition de M. Marc DERROY, comptable public de la Commune, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des créances des titres 252 et 258 de l'année 2013 : location d'un logement à l'ancienne gendarmerie.

- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 523€ euros.

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

2015-09 RENOUELEMENT ADHESION ASSOCIATION « AUX SOURCES DU PARC »

L'association « Aux Sources du Parc » qui œuvre en faveur de la création d'un Parc Naturel Régional sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Favorney d'un montant de 30.00€ pour l'année 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.



2015-10 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1 ère classe afin d'assurer le secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1^{er} mai 2015, d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1 ère classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2015-11 DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Conformément à l'article R 2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Monsieur le maire propose donc d'amortir, à compter de 2015, les biens dont la valeur est inférieure à 500 €, acquis à compter du 1er janvier 2014, sur un an.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à amortir les biens de faible valeur sur un an, pour ce qui concerne les biens acquis depuis le 1er janvier 2014.



2015-12 RENEGOCIATION EMPRUNT BANQUE POPULAIRE

Compte tenu de la baisse des taux bancaires, M. BURNEY Gérard, Adjoint au Maire expose qu'il a sollicité la BPBFC pour trouver une meilleure formule pour le remboursement du prêt consenti par cet établissement pour la réfection du clocher et la réhabilitation de la salle des fêtes et pour lequel, à ce jour, il reste un capital de 210772.14€ à rembourser à un taux actuel de 4.42%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition suivante :

- durée en années : 13 ans
- index : Euribor 3 mois
- Taux de la première période : 2.8 % (marge comprise)
Capé à 3.05 % maxi et 2.80% mini
- périodicité : annuelle
- frais de renégociation : 4800 €

Le Maire est autorisé à signer l'avenant qui découlera de cette décision.

2015-13 STATIONNEMENT RUE DU GENERAL DETRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules rue du Général Détrie.

Le stationnement sera interdit aux abords de l'intersection de la rue du Général Détrie et la Place du Général de Gaulle. Une zone arrêt minute sera aménagée afin de ne pas pénaliser les commerces riverains.

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer cet aménagement qui vise à améliorer la sécurité routière et sollicite une subvention au titre des amendes de police pour l'aider à financer cette opération.

2015-14 CONTRAT AVEC LA SOCIETE SOCOTEC

Monsieur François GUEDIN, Adjoint au Maire indique au Conseil Municipal que la salle de cinéma est classée ERP (établissement recevant du public) de 4^{ème} catégorie. Ce qui impose une visite annuelle de son installation électrique par un technicien compétent et trisannuelle par un organisme agréé.

D'autre part, le code du travail impose une visite périodique des installations électriques des établissements recevant des agents.

Compte-tenu de ces informations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un contrat de vérification périodique avec la société SOCOTEC à compter de l'année 2015.



2015-15 INTERVENTION DE L'EQUIPE AIIS « ESPACES VERTS »

M. Claude ANTOINE rappelle la convention de partenariat avec AIIS pour l'entretien des espaces verts de la commune. Un devis a été établi par cette société pour l'année 2015 à raison de 45 jours par an. Il s'élève à 10350 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (un contre), accepte cette proposition.

2015-16 OPERATION « SAUVER L'ORGUE DE FAVERNEY »

M. Bernard LEUVREY, Président de l'Association « 15h non-stop orgue grégorien » œuvre pour la promotion de l'orgue, instrument de grande valeur symbolique et réelle. Cette association gère l'orgue de la basilique de Luxeuil-les-Bains et organise chaque année un spectacle d'une journée entière de musique d'orgue et de chants grégorien (15 h non-stop).

M. Bernard LEUVREY propose à la commune de Favorney de restaurer l'orgue de la basilique de Favorney tombé en désuétude avec un projet intitulé « Sauver l'Orgue de Favorney ».

Le financement de cette opération sera réalisé par « sponsoring », à charge de l'association de trouver des financeurs, la commune de Favorney participant aux frais de communication pour lancer cette opération, une convention définissant les moyens de restauration de l'orgue et sa gestion ultérieure après restauration a été rédigée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la commune dans ce projet et autorise le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
Daniel GEORGES.

